PROCÈS-VERBAL
COMMISSION SPORTIVE

Réunion Electronique	**Mardi 20 octobre 2026**
Président :	M. Thierry CORROYER
Présents :	MM. Michel BOURNEZ - Joël EUVRARD - Gérard GEORGES - Albert GIBOULET - Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY – Nicolas VUILLEMIN
Excusé :	M. Stéphane BEGEL

RAPPEL

Le délai pour modifier le jour d'une rencontre est de 10 jours à partir de la date de la validation de l'accord par le club adverse :

RAPPEL de l'article 4.3 planning de la journée suite aux modifications des règlements 2025/2026 votés lors de l'AG de la Ligue en date du 23 juin 2025

3. Planning de la journée

Pour les compétitions Seniors, en dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15 H le dimanche, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débuteront à 14 H 30. Pour les compétitions jeunes, les horaires des matches sont fixés chaque saison par la commission sportive régionale.
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs au moins **dix (10)** jours avant le match.
Dans les **dix (10)** jours précédant la rencontre, toute demande de modification devra être introduite via l'adresse officielle électronique du club auprès du Secrétariat de la Ligue avec l'accord du club adverse, ou par dérogation sans l'accord du club adverse, en cas de force majeure justifiée.
Toute demande de modification qui n'est pas homologuée par la Ligue est sans objet. Le résultat d'un match joué à une autre date, en un autre lieu ou à une autre heure que ceux fixés ou homologués par la Ligue, est susceptible de non homologation. La commission compétente statuera sur les suites à donner.

Les dispositions financières permettent d'appliquer une pénalité pour demande de modification de match au-delà du délai règlementaire.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 56034697 : R2 Bonglet groupe B : CHALON – MELLECEY MERCUREY du 13 octobre 2026
La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage – section lois du jeu - qui dit la réserve technique déposée par le club Mellecey Mercurey irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.
La commission homologue le résultat.

Match n° 56036376 : R3 idverde groupe D : TRIANGLE D'OR JURA – LOUHANS CUISEAUX 2 du 1er novembre 2026
La commission sportive prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 1er novembre 2026 à 15h00 au complexe St Claude à Louhans.

Le match retour aura lieu le samedi 20 mars 2026 à 18h30 à Arbois.

R2 Bonglet groupe B :
La commission prend connaissance de l'e-mail du club MACON FC qui n'a plus accès au stade Michel Guinot.
L'éclairage du stade des œillets n'étant pas homologué pour jouer en nocturne, le désidérata pour jouer le samedi soir ne peut donc plus être appliqué.
En conséquence, la commission programme les rencontres à domicile du club le dimanche après-midi à partir du 1er novembre jusqu'à la fin de saison.

JEUNES

1.2 – COUPE GAMBARDELA CREDIT AGRICOLE

Suite aux résultats des rencontres, la commission reprend le tirage au sort du 4ème tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui se déroulera le mercredi 11 novembre 2026 à 14h30 :

TOUR 4 - GROUPE A		
DOMICILE		**EXTERIEUR**
CERCLE FOOTBALL TALANT - D	-	STADE AUXERROIS - U18 R2
AS BEAUNE - D	-	MONTBARD VENAREY FOOTBALL - D
FC GUEUGNON - U18 R1	-	ASPTT DIJON - U18 R1

TOUR 4 - GROUPE B		
DOMICILE		**EXTERIEUR**
SR CLAYETTOIS - D	-	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR FOOTBALL - U18 R2
IS-SELONGEY FOOTBALL - U18 R2	-	FC CHALON - U18 R1
AS CHATENOY LE ROYAL - D	-	RC LONS LE SAUNIER - U18 R1

TOUR 4 - GROUPE C		
DOMICILE		EXTERIEUR
JURA DOLOIS FOOTBALL - U18R1		RACING BESANCON - U18 R1
FC VESOUL - U18 R2	-	FC GRANDVILLARS - U18 R1
FC CANTONAL LA JOUX NOZEROY - D	-	SC PLANOISE - D
FC RIOZ - D	-	FC CHAMPAGNOLE - U18 R2

1.3 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

Match n° 80462175 : PARAY USC (U16R2) – FC MONTCEAU BOURGOGNE (U15R1) du 22 novembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser et avancer la rencontre.

Elle se déroulera le mercredi 21 octobre 2026 à 18h00 au stade des Alouettes 2 à Montceau les Mines.

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – COUPE DE FRANCE FEMININE

Suite aux résultats des rencontres, la commission reprend le tirage au sort des finales régionales de la Coupe de France Féminine qui se déroulera le dimanche 01 novembre 2026 à 14h30 :

Finales Régionales			
DOMICILE		EXTERIEUR	
AS CHATENOY LE ROYAL - R1F MCE	-	FC SOCHAUX MONTBELIARD - R1F MCE	MATCH 1
US ST VIT - R1F MCE	-	ALC LONGVIC (D3F)	MATCH 2
TRIANGLE D'OR JURA FOOT - DISTRICT F	-	FC MONTCEAU BOURGOGNE - R1F MCE	MATCH 3
DIJON UNIVERSITE CLUB - R2F	-	GROUPEMENT LURE JS HAUTE LIZAINE - R2F	MATCH 4

3- FUTSAL

SENIORS

3.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 79669544 : R1F Futsal : BESANCON ACADEMIE FUTSAL 1 – FC VESOUL du 20 novembre 2026

La commission prend connaissance de l'occupation des créneaux de gymnase à Besançon et valide la demande pour reporter la rencontre au vendredi 27 novembre 2026 à 21h15 au gymnase Saint-Claude, à Besançon.

Match n° 79669544 : R1F Futsal : BESANCON ACADEMIE FUTSAL 2 – FCDC du 27 novembre 2026

La commission prend connaissance de l'occupation des créneaux de gymnase à Besançon et valide la demande pour avancer la rencontre au vendredi 20 novembre 2026 à 21h15 au gymnase Saint-Claude, à Besançon.

Match n° 79669536 : R1F Futsal : FCDC – SFB du 26 octobre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au lundi 02 novembre 2026 à 21h15 à la salle Espace Loisirs, à Clénay.

3.2 – COUPE NATIONALE FUTSAL

Suite aux résultats des rencontres, la commission reprend le tirage au sort du 2ème tour de la Coupe Nationale Futsal qui se déroulera du 26 au 30 octobre 2026 :

GROUPE A			
DOMICILE		EXTERIEUR	
FC DIJON CLÉNAY - D	-	CREUSOT FUTSAL 71 - D	MATCH 1
FUTSAL DIJON METROPOLE - D ou FC VAL DE NORGE - D	-	US JOIGNY - R1	MATCH 2
SPORTING FUTSAL BESANCON - R1	-	FUTSAL BASSIN MININER - R1	MATCH 3

GROUPE B			
DOMICILE		EXTERIEUR	
FC VALDAHON VERCEL - D	-	SGX HERICOURT - R1	MATCH 4
FUANS FC - D	-	AS OFFEMONT - D	MATCH 5
FCC LA JOUX NOZEROY - D	-	MONTBELIARD BELFORT FC - R1	MATCH 6

4- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

SPORTING BESANCON : amende de 20 Euros (championnat R2 idverde n° 56036506)

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football